

## Cuisinier/Cuisinière

C

### **Règlement des cours professionnels intercantonaux organisés à l'intention des apprentis cuisiniers**

du 29 octobre 1998

---

*Entrée en vigueur*

1<sup>er</sup> décembre 1998

Le texte de ce règlement n'est pas publié dans la Feuille fédérale. Des tirés à part peuvent être obtenus auprès de l'EDMZ, 3003 Berne.

14 décembre 1999

Chancellerie fédérale